Département de l'Indre
Canton de Saint-Gaultier
Communauté de Communes Marche Occitane – Val d'Anglin

MOVA
Communauté de communes
Marche Occitane
–Val d'Anglin

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 JUILLET 2026

Date de la convocation : 17 juillet 2026
Nombre de délégués : en exercice : 28 - présents : 24 votants : 27

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept juillet, à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil de la Communauté de Communes Marche Occitane – Val d'Anglin, légalement convoqués, se sont réunis publiquement en la Salle des Fêtes de Bonneuil, sous la présidence de Philippe GOURLAY, Président.

Présents *: Alain OVAN, Emmanuel MOYRAND, Martine DUMAZET, Hugues NICOLAS DE TREMELU, Christelle CARTOUX, Anthony DUBUS, Marianne BIZET, Stéphane CALARD, Marie-Paule MOSSELIN-NATUREL, Nathalie LAURENCIER, Christel CHAPUT, Benoît VALET, Michèle BALLET, Dominique CARDON, Christelle RAOUI, Jean-Christophe PLANTUREUX, Christine DEJOIE, Laurent ALLILAIRE, Hubert JOUOT, Philippe GOURLAY, Christian BREC, Christophe SCHAUER, Marie-Laure FRISCH, Dominique JOLLY.*
Pouvoirs *: Florine TOUPET à Martine DUMAZET, Sylvie DELAUNE à Hubert JOUOT, Thierry BARBIER à Christian BREC.*
Absents / Excusés *: Alain COYAT, Spike GROËN représenté par son suppléant Christophe SCHAUER, Guylène MAUSSIRE représentée par son suppléant Dominique JOLLY.*

Membres suppléants présents *: Patrick LEMAIGRE, Stéphanie FIRMIN, Olivier ROFFET, Jean-François PINAUD, Jean-Marie LAVILLONNIERE, Jacqueline LAROCHE, Yves LYOEN.*
Absent / Excusé *: Gilles LEONARD.*

Ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance ;
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 29 juin 2026 ;
3. Demande du fonds de concours au SDEI pour la rénovation de l'éclairage public ;
4. Convention de mise à disposition des bâtiments de l'ancienne gendarmerie de Saint-Benoît-du-Sault (Maison de Santé Pluridisciplinaire) ;
5. Convention de mise à disposition de l'Office de Tourisme de Saint-Benoît-du-Sault ;
6. Avenant n° 1 à la convention d'objectifs et de moyens entre l'Office de Tourisme intercommunautaire Destination Brenne et la Communauté de Communes Marche Occitane – Val d'Anglin 2025-2027 ;
7. Vote d'une subvention communautaire à BIP TV ;
8. Désignation d'un élu référent à la vie administrative ;
9. Désignation d'un élu référent à l'attractivité ;
10. Questions et informations diverses.

1. Secrétaire de séance

Marianne BIZET est désignée en qualité de secrétaire par le conseil communautaire (art. L. 2121-15 du CGCT).
Voté à l'unanimité.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 29 juin 2026

Le procès-verbal de la séance du 29 juin 2026 à Bélâbre est approuvé **à l'unanimité.**

Marie-Laure FRISCH demande que la remarque qu'elle a faite lors de la dernière réunion soit porté au PV de ce jour,
« Nous avons voté la fois dernière les attributions de compensation. Je ne conteste pas les recettes fiscales prises en compte dans le calcul, mais la répartition du montant. Un montant de 196K€ est réparti en solidarité territoriale sur les communes anciennement Marche Occitane et pas du tout sur les communes du Val d'Anglin. Il serait bien que cette répartition soit plus équitable. »

3. Demande du fonds de concours au SDEI pour la rénovation de l'éclairage public

Objectif 100% LED en fin de mandat.

Le Syndicat Départemental d'Energies de l'Indre a lancé un dispositif incitatif d'investissement pour la rénovation de l'éclairage public des collectivités adhérentes au service CEP sous forme de fonds de concours.

La CDC MOVA adhère au service de Conseil en Energie Partagé (CEP) depuis 2025.

Le montant de la subvention demandée s'effectue dans la limite de 20% reste à charge pour la collectivité, maître d'ouvrage, conformément au plan de financement détaillé ci-dessous :

Montant estimatif des dépenses HT		**Montant estimatif des recettes HT**	
Descriptif	*Montant*	*Financeur 1*	
		Financeur 2	
Enfouissement SDEI et rénovations d'armoires	*180 260,07 €*	SDEI	60 000,00 €
		EN AUTO-FINANCEMENT FONDS PROPRE –	120 260,07€
Coût total des travaux HT	180 260,07 €	Total	180 260,07 €

Approuvé à l'unanimité.

4. Convention de mise à disposition des bâtiments de l'ancienne gendarmerie de Saint-Benoît-du-Sault (Maison de Santé Pluridisciplinaire)

La CDC MOVA consciente des enjeux liés à l'accès aux soins sur son territoire s'engage dans la création d'une Maison de Santé pluridisciplinaire (MSP) sur la commune de Saint-Benoît-du-Sault. Ce projet s'inscrit dans une démarche globale d'amélioration de l'offre de santé locale, répondant aux besoins identifiés en matière de démographie médicale et de coordination des professionnels de santé.

La convention ainsi présentée concerne la mise à disposition de locaux communaux (ancienne gendarmerie) à la Communauté de Communes. Cette convention définit les modalités de collaboration, les engagements respectifs et les conditions de mise en œuvre du projet.

Approuvé à l'unanimité.

Pour information : parution du marché public 1er ou 2ème trimestre 2027 – fin des travaux 2028
Subvention de la Région et aide de l'ARS.

5. Convention de mise à disposition de l'Office de Tourisme de Saint-Benoît-du-Sault

Le Président présente la convention qui a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Commune de Saint-Benoît-du-Sault met à disposition de la CDC MOVA les locaux de l'Office de Tourisme situés Place des Augustins, afin d'y effectuer des travaux de réhabilitation, dans le cadre de l'exercice de la compétence « développement et promotion du tourisme » transférée à la Communauté de Communes.

Approuvé à l'unanimité.

6. Avenant n° 1 à la convention d'objectifs et de moyens entre l'Office de Tourisme intercommunautaire Destination Brenne et la Communauté de Communes Marche Occitane – Val d'Anglin 2025-2027

Le Président rappelle au Conseil Communautaire qu'une convention d'objectifs et de moyens entre la CDC MOVA et l'Office de Tourisme Intercommunautaire Destination Brenne a été signée, pour une durée de trois ans 2025-2027, afin de permettre à celle-ci de remplir ses missions de service public et de couvrir le coût de ses services d'accueil, d'information et de promotion ainsi que les coûts liés aux investissements nécessaires à son bon fonctionnement.
La CDC lui attribue des crédits de fonctionnement dont le montant est fixé chaque année dans le cadre de l'élaboration du budget de la Communauté de Communes.

Il présente donc le contenu de l'avenant n° 1 établit par l'Office de Tourisme Intercommunautaire Destination Brenne.

Modification de l'article 2 « Subvention allouée » de la convention d'objectifs et de moyens :
« Le montant arrêté pour l'année 2026 est de 22 869 euros. Le versement annuel pourra se faire par différents acomptes.

Tous les autres articles de la convention restent inchangés. »

Approuvé à l'unanimité.

Emmanuel MOYRAND demande un tableau de bord.

7. Vote d'une subvention communautaire à BIP TV

Le Président rappelle au Conseil Communautaire que depuis plusieurs années la CDC soutien le fonctionnement de BIP TV. Au titre de l'année 2025, une subvention d'un montant de 1 000 € avait été attribuée.
Créée en 2006, la chaine locale BIP TV est portée par l'établissement public de coopération culturelle Issoudun (EPCCI) et a obtenu l'autorisation d'émettre par le CSA puis par l'ARCOM.
BIP TV est une télévision généraliste, traitant du quotidien, en privilégiant la proximité, la culture et le sport dans l'Indre, c'est un acteur essentiel de l'attractivité du territoire.

Attribution d'une subvention de 1 000 € au titre de l'année 2026.

Approuvé à l'unanimité.

8. Désignation d'un élu référent à la vie administrative

Considérant l'intérêt de désigner un interlocuteur privilégié parmi les délégués communautaires afin d'assurer le suivi des dossiers de vie administrative, la simplification des procédures intercommunales et les relations avec les élus des communes membres.
Désignation de Marianne BIZET en qualité d'élue référente à la vie administrative.
Cette fonction s'exerce sous l'autorité du Président, sans préjudice des délégations déjà accordées aux Vice-présidents, et consistera à coordonner les actions d'amélioration de la vie administrative de la MOVA. Et l'exercice de cette mission de référent ne donnera lieu au versement d'aucune indemnité de fonction.

Approuvé à l'unanimité.

9. Désignation d'un élu référent à l'attractivité

L'attractivité économique, touristique, et résidentielle constitue un enjeu stratégique majeur pour le développement et le rayonnement du territoire intercommunal. L'attractivité nécessite donc transversalité et coordination.
Considérant l'intérêt de désigner un interlocuteur privilégié parmi les délégués communautaires afin d'assurer le suivi des projets d'attractivité du territoire.

Désignation de Alain OVAN en qualité d'élu référent à l'attractivité.
Cette fonction s'exerce sous l'autorité du Président, sans préjudice des délégations déjà accordées aux Vice-présidents, et consistera à animer la stratégie de marketing territorial, de favoriser la coordination entre les différents acteurs économiques locaux et d'accompagner les projets visant à valoriser le territoire intercommunal. Et l'exercice de cette mission de référent ne donnera lieu au versement d'aucune indemnité de fonction.

Approuvé à l'unanimité.

10 – <u>Questions et informations diverses</u>

- Hubert JOUOT (réunion de la commission Patrimoine du 15 juillet 2026) :
    - Proposition de vendre le moulin de Dunet le problème est qu'il y a un droit de passage sur la propriété qui appartient à un particulier.
    - Demande une estimation de la maison du Gouverneur à Saint-Benoît-du-Sault.
- Formations Certiphyto et Certibiocide : la mairie de La Châtre L'Anglin a été contactée par le CFPPA Naturapolis (lycée agricole de Châteauroux) pour l'organisation de ces formations.
  Ajourné à une prochaine réunion, voir avec le CNFPT, manque d'éléments ?
- Demande de Christel CHAPUT : faire une réunion avec les secrétaires de Mairie, personnel CDC et le Centre de Gestion.
- A la demande de Benoît VALET, remettre à jour le site internet de la MOVA.
- Réunion « CRST » le lundi 31 août 2026 à 17H30 à Lignac en la salle du conseil de la mairie.
- COPIL PLUi le mercredi 2 septembre 2026 à 19H00 à Lignac.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 20h10.

Le Président, Philippe GOURLAY

MOVA
Marche Occitane
Anglin

La secrétaire de séance,
Marianne BIZET